

FORD FIESTA SPRINT CUP-BE

POWERED BY  **HANKOOK**
driving emotion

RÈGLEMENT TECHNIQUE 2022

Le Règlement technique ci-après mentionne un certain nombre de définitions par lesquelles sont visés les organisations, organes, fonctionnaires ou notions qui suivent. De plus amples clarifications ou adaptations seront publiées par l'organisation de la Cup au moyen d'annexes et/ou modifications

Les courses de la FORD FIESTA SPRINT CUP ont le statut de Championnat belge 2022 et sont régies par le Règlement Benelux. Les voitures doivent être identiques les unes aux autres à l'exception de la couleur de la voiture et des équipements complémentaires de sponsor.

Glossaire :

- **Organisation de la Cup** : l'organisateur de la Cup est V-Max Racing Management BV/SP, Schapendreef 78, 4824 AM BREDA, Pays-Bas.
- **Accompagnateur technique** : fonctionnaire chargé, au sein de l'organisation de la Cup, de l'accompagnement technique et pouvant rendre des avis à la Commission technique. (CT)
- **CT** : on entend par cette abréviation les membres de la Commission Technique, titulaires d'une licence de Commissaire technique valide délivrée par une ASN, chargés des inspections des voitures participantes et désignés par l'Organisateur après approbation de l'ASN.
- **Organisateur** : personne morale organisatrice de l'événement et/ou du Championnat belge en question, à savoir V-Max Racing Management BV/SP à Breda
- **Intrax BV/SP** : Fournisseur privilégié de la Cup ; personne physique ou morale désignée par l'organisation de la Cup, habilitée à fournir à des participants/soumissionnaires de la Cup des voitures, pièces et services devant être indiqués par l'organisation de la Cup. Les participants sont tenus d'utiliser les voitures, pièces et services du Fournisseur privilégié.
- **Borremans Engineering** : Fournisseur privilégié de la Cup, responsable pour la livraison, la révision et le contrôle technique des moteurs, des turbos, des boîtes de vitesses et le système de management de moteur spécialement développé.
- **Race Tyres BV/SP** : Fournisseur privilégié de la Cup concernant la livraison et le montage de pneus HANKOOK ; personne physique ou morale désignée par l'organisation de la Cup, habilitée à fournir à des participants/soumissionnaires de la Cup des voitures, pièces, services et pneus devant être indiqués par l'organisation de la Cup. Les participants sont tenus d'utiliser les pneus et services du Fournisseur privilégié.
- **ASN** : seule autorité sportive nationale reconnue par la FIA ; en Belgique : le RACB.
- **CSI** : Code Sportif International de la FIA et ses Annexes.

- **NSC** : le Code Sportif National du RACB
- **Promoteur** : le promoteur des compétitions est V-Max Racing Management BV/SP
- **Kit de course** : l'ensemble complet de pièces modifiées/non standard monté sur la voiture lors de la remise aux participants. Cette liste de pièces fait partie intégrante du Règlement technique de la Cup.
- **Homologation de la Cup** : document contenant des illustrations et des dimensions de la voiture Fiesta Cup et des pièces spécifiques et les changements et ou suppléments autorisés.
- **Catalogue de pièces** : document contenant la liste de toutes les pièces d'origine standard. Ce catalogue fait partie intégrante du Règlement technique.
- **Journal de bord** : document unique appartenant à la voiture dans lequel la CT ou une personne autorisée par l'organisation de la Cup doit faire des annotations concernant la conformité technique de la voiture, et reprenant également la liste des scellés.

1. Voitures autorisées

La participation à la FORD FIESTA SPRINT CUP BE 2022 (ci-après dénommée « la Cup ») est exclusivement admise avec une voiture de course Ford Fiesta ST de gamme Cup, année de construction 2018, 2019 ou 2020, fournie et enregistrée (sur numéro de châssis) via l'organisation de la Cup, montée et complétée du kit de course.

2. Descriptions techniques

2.1 Inspection

Avant d'être autorisé à participer aux entraînements et aux courses, chaque pilote/concurrent/soumissionnaire doit présenter la voiture et les équipements de pilote à la CT pour l'inspection (de sécurité). Le moment de l'inspection est indiqué sur le calendrier officiel. La voiture et les équipements de pilote sont inspectés simultanément. Les voitures sans équipements de pilote ne sont pas inspectées.

2.2. Homologation

La voiture est décrite dans le document d'homologation Ford Fiesta Sprint Cup annexé.

2.3 Journal de bord

Il relève de la responsabilité du pilote que le journal de bord complet soit remis à la CT lors des préinspections. Après la délivrance de la voiture à l'issue de la deuxième course, le pilote/concurrent est également responsable de récupérer le journal de bord.

2.4 Modifications et ajouts autorisés ou obligatoires

Toutes les modifications non autorisées par le présent Règlement sont absolument interdites. Une modification autorisée ne peut pas entraîner de modification interdite.

Les seuls travaux pouvant être effectués sur la voiture sont ceux nécessaires à l'entretien normal ou au remplacement de pièces devenues inutilisables à la suite de l'usure ou d'accidents. Les modifications et ajouts autorisés sont précisés ci-après. Cela mis à part, une pièce devenue inutilisable à la suite de l'usure ou d'accidents peut uniquement être remplacée par une pièce d'origine ou de kit tout à fait identique à la pièce endommagée ou inutilisable.

Écrous, boulons, vis, coudes et bagues : tout boulon et écrou sur toute la voiture peut être remplacé par un autre boulon ou écrou à la condition que le type de matériau reste

identique. Les vis peuvent être remplacées par d'autres vis à la condition que le diamètre et la hauteur d'origine soient maintenus, qu'ils soient du même type de matériau et que la résistance à la traction corresponde au moins à l'originale.

2.5 Poids minimum

Le poids total minimum du pilote et de la voiture réunis est de 1120 kg. Le poids total minimum est le poids auquel doivent répondre la voiture et le pilote, équipement complet inclus, pendant la ou les qualifications/courses, tous dispositifs techniques inclus, mesurés sans aucune modification de la voiture.

Si un poids de lestage supplémentaire est nécessaire, il doit être monté sous la forme de bloc(s) métallique(s) fixe(s) uniforme(s) sur le plancher de la voiture, directement derrière le siège conducteur (et non à la place d'origine de la banquette arrière). **Un maximum de 40 kg peut être monté derrière ou sous le siège conducteur. Si un lestage supérieur est nécessaire, il doit être fixé à droite au siège passager, au sol.**

Ces blocs doivent être fixés à l'aide de matériel au plancher de la voiture de telle sorte que, au moyen de **4 (quatre)** boulons de qualité 8.8 d'un diamètre minimal de 8 mm et de plaques de renforcement, ils puissent résister à des forces d'accélération ou de décélération d'au moins 25 G. La surface de contact minimale entre la carrosserie et la plaque de renforcement est de 40 cm² par point de fixation. Les participants doivent s'assurer à tout moment que le poids de lestage est fixé correctement et en toute sécurité, qu'il est visible et peut éventuellement être scellé par des agents officiels.

Il n'est en aucun cas permis d'enlever, de remplacer ou de modifier des pièces pour atteindre le poids de voiture minimum.

À l'exception d'une voiture adaptée équipée de commandes d'accélérateur, de frein et d'embrayage pour un conducteur handicapé. Les modifications dans cette optique sont établies dans une homologation supplémentaire séparée.

2.6 Moteur

La voiture doit être équipée d'un moteur scellé par l'organisation de la Cup. Les numéros des scellés figurent sur une liste de scellés reprise dans le journal de bord, muni de la signature du pilote. Après chaque entraînement/course officiel(le), le pilote doit vérifier le nombre total de scellés ; s'il manque 1 ou plusieurs scellés, ceci doit immédiatement être signalé à l'organisation de la Cup. Il relève de la responsabilité du pilote que tous les scellés soient présents et se trouvent au bon endroit.

Le scellement des moteurs est exécuté par le TC. Les réparations effectuées sur le moteur sont exclusivement autorisées par le TC. Tout moteur sans scellement complet ou muni de numéros de scellés ne correspondant pas à la liste de scellés délivrée sera considéré comme non conforme au Règlement technique.

La CT se réserve le droit de faire à tout moment inspecter un moteur.

2.6.1 Allumage

Un système de gestion de moteur adapté, inclus le software Cup 2022, sera appliqué. Il est expressément interdit d'apporter des modifications au faisceau de câblage et/ou aux capteurs. Les opérations sur ces pièces qui ont pour but d'influencer les signaux du système de gestion de moteur sont interdites.

Le scellement du système de gestion de moteur est exécuté par le TC. Les réparations effectuées sur le système de gestion de moteur sont exclusivement autorisées par un fournisseur agréé.

2.6.2 Refroidissement

Le refroidissement du moteur d'origine doit être maintenu de manière inchangée. L'utilisation de refroidissement supplémentaire au moyen, par exemple, de « neige carbonique » est interdite.

2.6.3 Turbo

Le turbo d'origine et les tuyaux depuis et vers le turbo doivent être maintenus, de manière inchangée. La réparation, la révision et l'approbation / le plombage des (nouveaux) turbos est effectuée par le fournisseur désigné par l'organisation.

2.6.4 Système de carburant

Le système d'injection d'origine doit être maintenu. Seul un mélange composé du carburant prescrit et de l'air ambiant de la voiture peut être ajouté à la chambre de combustion. Toute mesure prise dans ou sur la voiture provoquant le refroidissement du mélange est interdite.

2.6.5 Filtre à air

Le boîtier du filtre à air d'origine avec application d'un filtre K&N, fourni par l'organisation de la Cup. Tout l'air acheminé au moteur pour la combustion doit passer par ce filtre à air. Le filtre à air ne peut en aucune façon être transformé ou adapté.

2.6.6 Lubrification

Le système de lubrification d'origine, refroidisseur d'huile inclus, doit rester inchangé. Toute construction ou tout ajout pour un refroidissement supplémentaire respectant ce qui précède est interdit(e).

2.6.7 Volant d'inertie

Le volant d'inertie d'origine à couronne dentée doit rester inchangé.

2.6.8 Système d'échappement

Seul le système d'échappement mentionné dans le kit de course de la Cup peut être utilisé. Un échappement défectueux doit être remplacé et ne peut pas être réparé. Le niveau sonore autorisé est mentionné dans le Règlement Particulier de l'événement en question.

2.6.9 Suspension du moteur et de la boîte de vitesses

À l'exception du support moteur mentionné dans le kit de course, la suspension doit rester inchangée.

2.7 Transmission

2.7.1 Boîte de vitesses

La voiture doit être équipée d'une boîte de vitesses Ford standard scellée par le TC (type C6MX65 6 Speed Manual Trans). Les numéros des scellés figurent sur une liste de scellés reprise dans le journal de bord, qui est conforme au numéro de châssis de la voiture délivrée. Après chaque qualification/course officielle, le pilote doit vérifier le nombre total de scellés ; s'il manque 1 ou plusieurs scellés, ceci doit immédiatement être signalé à l'organisation de la Cup.

Il relève de la responsabilité du pilote que tous les scellés soient présents et se trouvent au bon endroit. Le scellement de la boîte de vitesses est exécuté par le TC. Les réparations effectuées sur la boîte de vitesses sont exclusivement autorisées par un fournisseur agréé. Toute boîte de vitesses sans scellement complet ou munie de numéros de scellés ne correspondant pas à la liste de scellés délivrée sera considérée comme non conforme au Règlement technique.

2.7.1.1 Vitesses

1st gear/1 ^{re} vitesse	3,42
2nd gear/2 ^{re} vitesse	1,96
3rd gear/3 ^{re} vitesse	1,28
4th gear/4 ^{re} vitesse	0,94
5th gear/5 ^{re} vitesse	0,76
6th gear/6 ^{re} vitesse	0,63
Reverse gear/marche arrière	3,83
Final drive/point mort	4,35

2.7.2 Embrayage

La voiture dispose d'un embrayage à commande hydraulique. L'utilisation du groupe de pression standard est obligatoire. Le disque d'embrayage peut être utilisée ou le Sinter disque d'embrayage spécifique de la Cup, fourni par Racehardware.

2.7.3 Différentiel

Le différentiel fait partie de la boîte de vitesses. Le montage d'un verrou est interdit.

2.7.4 Arbres de transmission

Tous les arbres de transmission, raccords inclus, doivent rester inchangés.

2.8 Suspension

La suspension standard a été adaptée à la version de la Cup en utilisant les pièces du kit de course.

2.8.1 Suspension avant

Seules les pièces de suspension fournies et déjà montées et/ou mentionnées dans le kit de course peuvent être utilisées. Le montage des uniballs spéciaux exclusivement fournis par l'organisation de la Cup est obligatoire (voir kit de course). Seuls les montages en surface des amortisseurs avant fournis par l'organisation de la Cup pour le réglage du carrossage des roues avant sont autorisés. Les points de fixation pour les amortisseurs ne peuvent plus être transformés.

2.8.2 Essieu arrière

Seules les pièces de suspension fournies et déjà montées et/ou mentionnées dans le kit de course peuvent être utilisées. Le montage des uniballs spéciaux exclusivement fournis par l'organisation de la Cup est obligatoire (voir kit de course). Il est permis d'ajuster l'alignement/le carrossage de l'essieu arrière au moyen de cales ou de plaques attachées entre la surface d'ajustement de l'essieu arrière et celle de la plaque porte-fusée. L'épaisseur maximale admissible des cales est de 5 mm par point de fixation.

2.8.3 Géométrie de roue

Seuls les ajustements relevant des possibilités offertes sont autorisés. Les changements par déformation ou de toute autre façon sont interdits.

2.8.4 Stabilisateur

Il est interdit d'apporter des adaptations ou des modifications.

2.8.5 Renforts de suspension

Il est interdit de renforcer la suspension et les points de fixation en ajoutant du matériel ou de toute autre façon.

2.8.6 Roulements de roue et brides avant

Les roulements de roue d'origine doivent être maintenus ; les roulements défectueux et/ou usés doivent être remplacés par des originaux. Les brides avant peuvent être remplacés par des brides spécialement développés pour la Cup.

2.8.7 Limiteur de course de ressort

Il est interdit d'appliquer un limiteur de course de ressort.

2.8.8 Ressorts de la suspension

Les ressorts de la suspension avant et arrière doivent être remplacés par les ressorts mentionnés dans le kit de course, y compris les cuvettes de ressort mentionnées.

2.8.9 Amortisseurs

Les amortisseurs mentionnés dans le kit de course doivent être utilisés.

2.9 Roues et pneus

2.9.1 Roues

Seules les roues de la marque Team Dynamics 7.5x17 fournies par l'organisation de la Cup et mentionnées dans le kit de course peuvent être utilisées. Choix des boulons de roue est libre.

2.9.2 Pneus

Il est exclusivement permis de rouler avec des pneus de course fournis par Racetyres BV/SP et notés par événement, les Hankook Slick 200/610/17 C52 Compound et les pneus pluie Hankook 200/620/17 Compound W52.

2.10 Garde au sol

Lorsque l'air est retiré de tous les pneus d'un seul et même côté, aucune partie de la voiture ne peut être en contact avec le sol. Ce contrôle doit être effectué sur une surface relativement plane dans des conditions de compétition (pilote dans la voiture) ; voir aussi Annexe J, article 252, point 2.1. du CSI.

2.11 Système de freinage

Le système de freinage d'origine doit rester inchangé en termes de système et de fonction. Toute modification mécanique, hydraulique ou logicielle est interdite. Les sabots de frein mentionnés dans le kit de course doivent être montés.

La pédale de frein d'origine doit rester inchangée sans ajouts.

Il est permis de fournir un refroidissement supplémentaire aux freins avant via des tuyaux d'air (max. 63 mm). Ces tuyaux d'air sont raccordés à l'évidement d'origine des feux antibrouillard dans le pare-chocs avant. L'évidement du feu antibrouillard doit conserver sa forme d'origine.

Il est obligatoire d'utiliser les sabots de frein de la marque Pagid fournis par Intrax BV/SP. Il est obligatoire d'utiliser les flexibles de frein doublés en acier inoxydable (6 pièces composées de 2 conduites de frein avant et 4 conduites de frein arrière).

2.12 Direction

Le système de direction englobe tous les éléments du volant aux rotules avec leurs les fixations. L'antivol de direction ne doit PAS être retiré, mais peut être désactivé.

Le volant décrit dans le kit de course est obligatoire. Au choix du pilote, une entretoise de maximum 100 mm peut être montée. Un volant amovible est autorisé.

L'angle de braquage peut être limité par l'application d'entretoises. L'utilisation des

entretoises n'est pas obligatoire. Les entretoises doivent répondre à la spécification suivante : diamètre intérieur de 25 mm ; diamètre extérieur de 75 mm ; longueur de 24 mm.

D'autres modifications sont interdites.

2.13 Carrosserie

En toutes circonstances, le remplacement ou la réparation de pièces de carrosserie doit être exécuté selon les méthodes décrites par Ford dans le manuel de réparation.

Toute voiture montrant des signes de renforcement dans les zones de raccordement des pièces de carrosserie sera automatiquement considérée comme non conforme au présent Règlement. Les réparations doivent être effectuées de sorte que la voiture conserve à tous égards ses propriétés d'origine et ne peuvent pas entraîner de changement des propriétés visées.

2.13.1 Extérieur de la carrosserie

L'extérieur de la carrosserie doit, à l'exception de la couleur et des messages publicitaires, rester inchangé. Il est également permis d'appliquer de la gaze à l'arrière de la grille en nid d'abeille pour protéger le radiateur.

2.13.2 Intérieur de la carrosserie

Tous les revêtements, y compris la garniture de pavillon, les matériaux insonorisants, les ceintures de sécurité standard, la plage arrière et le revêtement de sol, doivent être enlevés. Les systèmes d'airbag (à l'exception du câblage) doivent être démantelés.

Le montage d'un repose-pieds pour le pied gauche et l'application de plaques de protection sur le revêtement de porte intérieur et autour du levier de vitesses sont autorisés.

2.13.3 Adaptation des passages de roue avant et du bras de suspension

Il est permis de meuler le bord du côté intérieur du passage de roue à l'avant et de le convertir pour prévenir l'interférence avec les pneus avant. Il est permis d'effectuer du côté droit du bras de suspension un petit évidement d'env. 10 sur 40 mm pour prévenir l'interférence de l'arbre de transmission. Voir bulletin technique.

2.13.4 Renforts de pare-chocs

Il est permis de renforcer au moyen de plaques en inox la fixation du pare-chocs avant et arrière ; voir bulletin technique.

2.14 Système électrique

2.14.1 Câblage

L'ensemble du faisceau de câbles d'origine doit être maintenu inchangé. Tout ajout ou changement est interdit. Tous les connecteurs dissociés et non fonctionnels doivent être isolés du côté intérieur à l'aide de mastic contre les courts-circuits.

La voiture doit être équipée d'un transpondeur pour le chronométrage, muni d'une alimentation électrique fixe. L'utilisation de télémétrie est interdite. Il est permis d'installer un dispositif de radiocommunication fonctionnant dans les deux sens. Les conditions mentionnées à l'Annexe L du CSI doivent être respectées.

2.15 Système d'enregistrement de données

Les systèmes d'enregistrement de données d'AIM Solo 2DL fournis et raccordés dans la voiture de la Cup sont obligatoires. Ils ne peuvent pas avoir une incidence sur le faisceau de câbles standard du moteur, l'UCE et/ou les capteurs. L'alimentation de l'enregistrement de données/du chronomètre doit être raccordée à l'alimentation pour la radio présente dans la voiture. Lorsqu'on éteint l'interrupteur principal, tout doit être coupé, et pas uniquement la

partie électrique du moteur. Toute infraction au fonctionnement correct de ce système peut aboutir à une sanction, pouvant entraîner la disqualification du ou des participants de la compétition ou du championnat.

2.16 Batterie

La marque de la batterie est libre ; les dimensions et le poids doivent être identiques à ceux de l'exemplaire d'origine. La batterie doit rester montée au même endroit que fourni à l'origine dans la voiture. Le pôle positif doit être protégé contre les courts-circuits.

2.17 Générateur

Le générateur d'origine doit être maintenu et doit fonctionner.

2.18. Éclairage

Les feux avant standards (modèle 2018-2019) doivent être utilisés. Ils peuvent être recouverts de film transparent. Les feux arrière et les feux-stops doivent rester pleinement fonctionnels et originaux. Il est interdit de couvrir les feux arrière et les indicateurs de direction arrière et/ou de les munir d'une autre couleur.

2.19 Installation de carburant

Seule l'essence fournie par V-max Racing peut être utilisée. Les participants doivent commander de l'essence au plus tard deux semaines avant le début de l'événement auprès de V-max Racing. L'essence commandée peut être retirée après paiement sur le circuit auprès de V-max Racing.

2.19.1 Réservoir de carburant

Le réservoir de carburant d'origine et ses accessoires doivent être maintenus.

2.19.2 Conduites de carburant

Les conduites d'origine doivent être maintenues.

2.19.3 Pression de carburant

Aucune adaptation ayant une incidence sur la pression de carburant ne peut être effectuée.

2.19.4 Température minimale du carburant

La température du carburant ne doit pas être inférieure de plus de 20 degrés à la température ambiante lors du contrôle avant les qualifications ou la course.

2.20 Dispositifs de sécurité

2.20.1 Verrouillage de sécurité

Au moins deux verrouillages de sécurité supplémentaires doivent être installés aussi bien au capot et qu'au hayon du coffre. Les fermetures d'origine doivent être mises hors service ou supprimées.

2.20.2 Sièges

Un siège homologué par la FIA avec des dispositifs pour une ceinture de sécurité à (au moins) cinq points est obligatoire. Le siège doit être fixé par au moins quatre boulons de qualité M8 8.8 ou 10.9 au moyen de contre-plaques adéquates. Pour la fixation du siège, le support de siège mentionné dans la liste de pièces du kit de course doit être utilisé. Le type et la marque du siège sont libres. À des fins d'entraînement, un siège passager peut être monté. Pour ce faire, un étrier de montage peut être installé dans la carrosserie, d'un poids maximal de 5 kg. Le siège, les pattes de fixation et les ceintures de sécurité supplémentaires doivent être retirés avant la qualification et les courses.

2.20.3 Ceintures de sécurité

Les ceintures du kit de course homologuées par la FIA peuvent être utilisées (article 253.6 de l'Annexe J du CSI). Des ceintures alternatives, homologuées par la FIA, peuvent également être utilisées.

2.20.4 Arceau de sécurité

L'arceau de sécurité fourni avec la voiture est obligatoire. Le certificat KNAF original fourni doit à tout moment pouvoir être montré avec la voiture.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la FIA impose l'obligation de munir toutes les pièces de l'arceau de sécurité entrant en contact avec le casque du pilote d'un revêtement conformément à l'article 253, point 8.2.2.6, de l'Annexe J du CSI de la FIA.

Aux endroits où le corps de l'occupant peut entrer en contact avec l'arceau de sécurité, ce dernier doit être équipé d'un revêtement ininflammable en guise de protection.

En cas de dommages pour lesquels la CT adopte le certificat pour l'arceau de sécurité, ces dommages peuvent exclusivement être réparés par une entreprise certifiée et désignée à cet effet par le fabricant de l'arceau de sécurité.

2.20.5 Extincteur/système d'extinction

La voiture doit être équipée au minimum d'un extincteur conformément à l'article 253.7 de l'Annexe J du CSI. Le pilote doit pouvoir commander tous les extincteurs manuellement, assis normalement derrière le volant, ceinture attachée et volant à sa place. L'extincteur doit être monté à l'arrière du siège passager. Le système d'extinction doit aussi pouvoir être commandé depuis l'extérieur. L'endroit où l'extincteur peut être commandé depuis l'extérieur est désigné par un autocollant (de forme arrondie, représentant un E rouge sur fond blanc). La fixation doit pouvoir résister à une décélération de 25 G. De même, seules des fermetures rapides métalliques (au moins 2) peuvent être appliquées, qui doivent être verrouillées à l'aide d'un écrou.

2.20.6 Filet de vitre

L'installation d'un filet de vitre est obligatoire ; voir aussi CSI, Annexe J générale, article 253.11.

Fixation :

Le filet doit avoir été fixé à l'arceau de sécurité au-dessus de la vitre latérale. La position du filet doit permettre une couverture du volant vu de côté. Pour la fixation du filet à l'arceau de sécurité, seuls des raccords vissables (bagues) sont autorisés. Tout changement de l'arceau de sécurité proprement dit (forage, soudage, etc.) est interdit. La fixation doit être effectuée de façon à ce que, même en cas de renversement de la voiture, elle ne se détache pas d'elle-même et soit détachable d'une seule main. Dans cette optique, une poignée colorée et marquée doit être installée, dont le sens de déverrouillage doit être indiqué de manière visible depuis l'extérieur au moyen d'une flèche. Les mécanismes de déverrouillage au moyen d'un bouton-poussoir sont par ailleurs également autorisés, tant que les conditions ci-dessus sont remplies.

2.20.7 Anneau de remorquage

Une boucle de remorquage est obligatoire à l'avant et une boucle de remorquage ou un anneau est obligatoire à l'arrière au point d'attache d'origine. Ils doivent être clairement visibles dans une couleur contrastante par rapport à la carrosserie (par exemple rouge ou orange) et doivent être clairement indiqués par des flèches d'une couleur contrastante.

2.20.8 Cloison coupe-feu

La cloison de compartiment et tout le plancher de la voiture sont classés comme des cloisons coupe-feu. Ils doivent par conséquent être étanches aux liquides et à l'épreuve du feu.

2.20.9 Disjoncteur

Le disjoncteur Harperink anti-étincelle est obligatoire. Le disjoncteur doit interrompre tous les circuits électriques, batterie, alternateur, éclairage, klaxon, allumage, etc. Il doit pouvoir être commandé depuis l'extérieur. La commande externe doit être installée du côté gauche sous le pare-brise et doit être marquée d'un éclair rouge dans un triangle bleu à bord blanc. La taille minimale du triangle doit être de 120 mm.

2.20.10 Caméra vidéo

Il est permis d'installer une caméra vidéo. La caméra vidéo doit être montée de la façon prescrite. La structure doit être présentée pour contrôle lors de la préinspection. Les messages publicitaires sur le tableau de bord ne peuvent être appliqués qu'en concertation avec l'organisation de la Cup.

3. Annexes

Résumé Ford Fiesta Sprint Cup modifications autorisées 01/01/2022

4. Organisateur de la Cup

V-MAX RACING MANAGEMENT B.V.

SCHAPENDREEF 78 | 4824 AM | BREDA

Telefoon	00-31(0)765430200
Mobiel	00-31(0)653798219
E-mail	dickvanelk@fordfiestacup.nl
Website	www.fordfiestacup.nl